

GDSA-Ardèche

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

http://gdsa-ardeche.com/ ● **Bulletin MAI 2013**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDSA07

au Domaine du Pradel à Mirabel le 18 févier 2013

Invités :
- Anne Marie REME-PIC, représentant la D.D.C.S.P.P. 07
- Christian BOULON, Directeur du GDS cheptel / Mickaël RICHARD, Président du GDS cheptel
- Jean Marie Barbançon, assistant sanitaire apicole départemental.
- Le Dr Jérôme PLENAT, vétérinaire conseil du GDSA07.

Absents excusés :
- Jean Paul ROUX, conseiller général de Villeneuve de Berg, chargé de l'Agriculture. A réaffirmé son soutien à nos actions mais n'a aucune possibilité de nous venir en aide, il ne faut rien espérer du Conseil Général 07, l'heure étant à la diminution des subventions.
- Madame Sabine BUIS, Député de l'Ardèche et Conseillère Régionale.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je vais essayer d'être concis afin de ménager du temps pour aborder les sujets importants à l'ordre du jour :

- La nouvelle organisation sanitaire.
- La situation sanitaire en Ardèche.

Et permettre d'échanger sur ces sujets.

Vie du GDSA :
dynamisme et renouvellement.

Comme nous le constatons depuis plusieurs années, le GDSA connait une augmentation régulière du nombre de ses adhérents avec un fort renouvellement. Jean Pierre DIEL a comparé les listes des dernières années : 55% des adhérents le sont depuis moins de 5 ans. Autre particularité de notre GDSA : la moyenne d'âge est peu élevée avec une part plus importante de femmes par rapport aux autres départements. Le nombre moyen de ruches détenues par nos adhérents est élevé (une trentaine), cela montre que nous représentons l'apiculture dans sa diversité, amateurs, semi professionnels et professionnels.

Le fort renouvellement des apiculteurs doit nous inciter à constamment rappeler les fondamentaux, à ne cesser de préconiser les bonnes pratiques apicoles, à bien informer sur les risques sanitaires. Alors que l'État se désengage de plus en plus, le GDSA doit donner la possibilité aux apiculteurs d'accéder à l'information.

Les revues apicoles sont aussi un bon moyen de s'informer. Seulement la moitié des adhérents sont abonnés à une revue. Seulement ¼ à La Santé de l'Abeille. Cette dernière revue en particulier vous apporte des informations sanitaires de qualité.

Le rucher école :

La demande de formation initiation et perfectionnement est importante. Nous ne pouvons y faire face. Nous accueillons le maximum de personnes, une bonne trentaine. Beaucoup de personnes renoncent à s'inscrire, soit du fait de l'éloignement du rucher école, soit du fait d'un manque de disponibilité en semaine. Certains trouvent à se former dans les ruchers des départements voisins, mais qui sont eux aussi au maximum de leur capacité d'accueil. C'est au total entre 50 et 60 demandes qui ont été formulées depuis l'été dernier.

Nous avons déjà beaucoup d'inscrits au stage élevage de reines. Il reste encore quelques places.

Que ce soit la formation « initiation et perfectionnement » ou l'«élevage de reines », l'accent est mis sur l'élevage et la capacité de maintenir ou améliorer le cheptel sans apport extérieur.

Une journée « relookage » du rucher école a eu lieu début février. Merci à tous les bénévoles qui ont répondu à notre sollicitation. Nous continuerons ce printemps à renouveler, remettre en état ou réformer

le matériel. Le samedi 2 mars, si vous avez un peu de temps et souhaitez donner un coup de main, nous aurons encore besoin de votre aide. Ce sera aussi l'occasion d'échanger dans la bonne humeur.

La journée de formation du 5 novembre sur le miel a connu un grand succès. Des comptes rendus sont à votre disposition ou peuvent vous être fournis par mail. Si vous avez des suggestions de thèmes à aborder lors des prochaines journées de formation et AG, n'hésitez pas à les exprimer.

Médicaments/PSE :

Concernant les médicaments distribués, en 2012, nous avons maintenu le bon niveau de ruches traitées : 60% des adhérents, 62% des ruches détenues. Nous avons demandé une subvention au CG07 pour l'aide à l'accès aux médicaments. Cette aide nous a été refusée. Dans les départements voisins, elle est de l'ordre de 2 euros par ruche traitée.

A partir de cette année, notre principal fournisseur ne nous accordera plus de ristourne ; cette ristourne nous permettait, en complément de la modeste subvention du CG07 de ne pas répercuter les honoraires du vétérinaire conseil sur le prix des médicaments. Nous allons donc être contraints d'augmenter le prix de rétrocession des médicaments.

Depuis plusieurs années, nous proposons des médicaments à base de thymol dont l'efficacité est insuffisante en monothérapie et le même médicament d'années en années dont le principe actif est l'amitraz. Il serait raisonnable de pratiquer une alternance mais nous disposons de peu de possibilités. Pour que cette alternance ait un effet positif, il faudrait au minimum s'entendre avec notre département voisin. L'effet de l'alternance serait aussi limité par l'utilisation de la molécule par un certain nombre d'apiculteurs, hors AMM.

Je profite de l'occasion pour relancer un appel aux volontaires pour effectuer des comptages de varroas afin de tester l'efficacité des médicaments ayant une AMM.

La récupération des lanières usagées nous pose toujours problème. Notre vétérinaire conseil a accepté d'intégrer nos médicaments usagés dans les déchets de sa clinique et de nous en facturer le cout en attendant une solution plus satisfaisante. Cela constitue encore une charge supplémentaire dans le cadre de notre PSE.

La gestion du PSE représente plusieurs semaines de travail bénévole. Des commandes bien effectuées en respectant les délais et un retrait conforme à ce qui est prévu à la commande pourraient nous faciliter la tâche, merci d'y veiller.

● **Le partenariat avec la ville de Guilherand Granges continue.** C'est l'occasion de sensibiliser la population, en particulier les enfants des écoles au rôle de l'abeille dans l'environnement et de favoriser la consommation du miel. L'aide de 1000 euros à nos actions de formation est très appréciable.

● **Site Internet :** Depuis un an, le nouveau site du GDSA fonctionne. Il est régulièrement visité. Notre webmaster nous a promis de l'aménager prochainement pour en rendre les rubriques plus accessibles. Le travail de mise à jour est bénévole et prend beaucoup de temps. Merci à Patrick Voilqué pour le temps qu'il y consacre.

● **Le frelon asiatique :** Le réseau de surveillance en partenariat avec la FREDON a été mis en place en début d'été. Il couvre le réseau hydrographique du département. Merci à la trentaine de référents.

Deux rencontres avec Monsieur le Préfet de l'Ardèche ont permis d'obtenir la gratuité de l'intervention du SDIS pour la destruction des nids en 2012. Espérons que cette possibilité sera reconduite en 2013. Même si le frelon s'est montré assez discret en 2012, la présence du réseau a permis le repérage et la destruction de plusieurs nids, entre Beauchastel et Soyons. En sud Ardèche, les nids n'ont pas été trouvés à la période favorable aux destructions. En 2013, soyez vigilants. Le seul moyen de ralentir la progression du frelon asiatique est de détecter la présence des frelons en butinage, sur le lierre en particulier, le plus

tôt possible, puis de trouver les nids par triangulation, afin de les faire détruire avant dispersion des fondatrices.

● **Formation ASA ou IS.** La DDCSPP a accepté de nommer début 2012 4 nouveaux agents sanitaires, ce qui porte le nombre à seulement une dizaine. Certains secteurs de l'Ardèche ne sont pas suffisamment couverts, l'ouest et le nord du département en particulier. Il y aura peut-être la possibilité d'organiser une nouvelle formation en 2013, sous l'impulsion de la DDPP26. J'ai déjà eu une candidature spontanée. Si des personnes ayant déjà une bonne pratique apicole et soucieuses de l'état sanitaire des colonies sont intéressées, qu'elles me contactent.

J'inviterai les agents sanitaires présents à venir à la tribune pendant le vote, tout à l'heure afin que vous puissiez mieux les connaître.

Nouvelle organisation sanitaire entre craintes et espoir.

Jusqu'au début des années 2000, le suivi sanitaire apicole était assuré par la Direction des Services Vétérinaires, avec le concours des agents sanitaires nommés par arrêté préfectoral. Des visites ponctuelles de ruchers ou par secteurs géographiques étaient effectuées, toujours bien accueillies par les apiculteurs. Des informations étaient diffusées, relayées par le GDSA. Le système fonctionnait tant bien que mal, même s'il reposait sur du travail quasi bénévole. Petit à petit, l'État s'est désengagé. Le suivi sanitaire s'est amoindri. Les ASA de plus de 65 ans ont été remerciés. En 2006, les déclarations annuelles obligatoires des ruches ont été supprimées au nom de la simplification administrative. Dans les années qui ont suivi, Le GDSA a été quasi seul à diffuser des informations et à effectuer un minimum de suivi sanitaire au travers du Programme Sanitaire d'Élevage qui lui a été imposé, qui ne concerne pas tous les apiculteurs (actuellement environ un tiers des apiculteurs ardéchois) et qui génère pour le GDSA des frais importants sans aide significative en retour. Depuis plusieurs années, il est annoncé une réforme de l'organisation sanitaire sans que les contours en soient bien définis. Les déclarations de ruches sont redevenues obligatoires en 2010 mais la simplification administrative a été oubliée ; la procédure de déclaration est tellement compliquée qu'elle dissuade un grand nombre d'apiculteurs. Le logiciel utilisé rend la localisation des ruchers très compliquée…

Pendant tout ce temps le GDSA a continué à jouer son rôle, avec une charge de travail bénévole croissante… Depuis quelques mois les contours de la nouvelle organisation sanitaire se précisent : le désengagement de l'État n'est pas enrayé, bien au contraire ; la gestion des risques sanitaires risque de nous incomber puisque tous vont vraisemblablement être classés en catégorie 2. Quel sera la place et le rôle de notre association dans les mois et années à venir ? Les discussions de cette fin de matinée apporteront, j'espère, des débuts de réponses. Je ne vous cache pas à la fois mes espoirs, mes doutes et mes inquiétudes. Nous allons être amenés à nous rapprocher du GDS multi-espèces. Dans quelles conditions ? Tout reste à définir. Si cela doit se faire au niveau départemental, je suis optimiste car nos relations avec les administrateurs et salariés du GDS sont faciles.

Quelles seront les conséquences pour notre structure ? Qui supportera les couts que la réorganisation générera ? Pouvons-nous espérer des aides pour les compenser ?

Le sanitaire apicole concerne l'ensemble des apiculteurs (et même au-delà, compte tenu du rôle reconnu de l'abeille pour la pollinisation des cultures et le maintien de la biodiversité). Il ne faut pas que les contraintes administratives et les couts ne soient supportés que par une partie d'entre eux. Nous y veillerons.

Il serait temps que les belles paroles qui fusent de toutes parts depuis des années, s'apitoyant sur le sort de nos abeilles se traduisent enfin par un réel soutien.

Approbation du CR de l'AG précédente.

Suite page 10.

RAPPORT FINANCIER

par Jean Pierre DIEL, trésorier

La trésorerie est saine grâce à une gestion rigoureuse et au dynamisme lié à l'augmentation du nombre d'adhérents et de participants aux stages du rucher école.

Jacques CHABANIS, vérificateur aux comptes, a lu le rapport certifiant la comptabilité, y associant Yves BODY, absent.

Le Quitus comptable est voté à l'unanimité.

Il est possible de consulter les comptes sur simple demande au président.

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	6 374.12	Frais Secr. Gestion	2 272.67
Abonnements	3 604.00	Frais de l'As Gale	1 000.00
Repas AG	812.50	Loyer	1 248.98
Rucher Ecole	6 342.90	Rucher Ecole	5 054.61
Assurances	6 018.48	Abonnements	3 604.00
Carn. Elevage	80.00	Cotis. FNOSAD	1 020.00
Traitements	30 045.19	Traitements	29 567.93
Cess. matériel	2 558.80	Vétérinaire	984.36
Intér. Liv.éparg	586.20	Assurances	6 469.45
Livres Piquee	19.00	Ach. Mat(Haus.cadres)	2 951.49
<u>Subventions</u>		Journée Sanitaire	1 016.19
C.Général	750.00		
Mairie GGrang.	1 000.00		
RECETTES	**58 191.19**	**TOTAL DES DÉPENSES**	**55 189.68**

RÉSULTATS 2012	
Solde de Trésorerie au 1 janvier 2012	23 741.00
+ Recettes	+ 58 191.19
- Dépenses	- 55 189.68
- Investissements (10 tables + Ruchettes + Toits + Radiateur)	- - 1 335.68
Solde de Trésorerie au 31 décembre 2012	**= 25 406.83**

Solde Cpte chèque : 5 042.40 euros + Solde Liv. Epargne 20 364.43 euros

Total : 25 406.83 euros

On peut rajouter les stocks : 22 tickets repas + 1750 cadres +19 hausses + Traitements pour un total de : 2780 Euros environ

Élection des candidats au Conseil d'Administration du GDSA07 : 4 postes sont à pourvoir.

Les administrateurs sortants sont : Frédéric ALLAMEL, Pascal BINON, Jean Louis VERT, Guillaume TEISSIER ; Frédéric et Guillaume ne se représentent pas.

Les 4 candidats, Corinne CHIFFLET, Carole NICOLAS, Jean Louis VERT, Pascal BINON sont élus à l'unanimité des 126 bulletins exprimés, dont 46 pouvoirs.

Désignation des vérificateurs aux comptes : Yves BODY et Jacques CHABANIS sont désignés sans objection.

TRAITEMENT CONTRE VARROA

- **APIVAR** (amitraz, sous forme de lanières).
- **APIGUARD OU APILIFE VAR** (thymol sous forme de pâtes, en barquette ou plaquette).

Les traitements rémanents doivent être faits, préférentiellement, à un moment de moindre activité de la ruche et lorsque le couvain est diminué, le miel récolté, et être laissés en place le temps nécessaire.

➔ Traiter toutes les colonies d'un rucher simultanément.

➔ Pour les 2 traitements ci-dessous le TEMPS D'ATTENTE pour le miel est de 0 JOUR.

APIVAR

Le principe actif est l'AMITRAZ, sous forme de lanières en boite de 2 x 5 lanières (traitement de 5 ruches).

Période d'utilisation : Application avant pose des hausses, au printemps, et / ou après retrait des hausses en août-septembre

Posologie et mode d'administration : 2 lanières par ruche dans la grappe d'abeille, en respectant un espace minimum d'un intercadre ou 1 lanière pour 1 essaim, insérées verticalement au contact de la grappe.

Laisser les lanières en place au minimum 6 semaines (conseillé 10 semaines).

Conseil d'utilisation : En cas de propolisation gratter superficiellement les lanières et changer leur position dans la ruche, tout en les laissant le plus possible en contact avec la grappe, au bout de 4 à 5 semaines, afin que les abeilles les évitent moins par habitude.

Port de gants recommandé, ne pas inhaler.



APILIFE VAR



Il est composé de 4 principes actifs naturels (Thymol, Huile essentielle d'Eucalyptus, Menthol et Camphre) absorbés par un support. La lutte contre Varroa se fait par contact et par suffocation, causé par l'inhalation des vapeurs d'huiles essentielles qui saturent l'environnement (ruche).

Utilisable en apiculture biologique.

Période d'utilisation : Température optimale d'utilisation : 18°C-28°C. Application avant pose des hausses, au printemps si la température le permet, et / ou après retrait des hausses en août-septembre. Une perte d'efficacité significative peut être constatée en dessous d'une température extérieure inférieure à 15 °C.

Au-delà de 30 °C extérieur le traitement peut augmenter le stress et la mortalité des abeilles et du couvain.

Posologie : 1 plaquette tous les huit jours, pendant 3 semaines, soit 1 sachet et demi par ruche, afin de couvrir un cycle de ponte complet.

Mode d'administration : 1 plaquette par ruche (divisée en 3 ou 4 fragments disposés en périphérie de la grappe d'abeilles ou du couvain), chaque semaine.

Le traitement peut être pratiqué jusqu'à 3 ou 4 fois (un cycle de ponte). en l'adaptant selon le degré d'infestation de Varroa, selon la température, le type de ruche et l'importance de la colonie. Prévoir donc 1 sachet et 1/2 par ruche.

Pour les ruchettes ou les petites colonies prévoir une demie-plaquette chaque semaine à renouveler jusqu'à 2 ou 3 fois.

Utilisation : Manier avec précaution l'emballage, ouvrir le sachet contenant les 2 tablettes

Prendre une des 2 tablettes et la diviser en 3 ou 4 morceaux.

Ouvrir la ruche et placer les morceaux en périphérie du nid à couvain sur le dessus des cadres (bien en dehors de la zone couvain).

Refermer la ruche et laisser agir le produit pendant 7 à 8 jours selon la température. Répéter ce traitement 3 ou 4 fois et enlever les résidus éventuels à la fin du cycle

Avec Apilafe var il n'est pas nécessaire de laisser un espace libre entre le dessus des cadres et le plateau couvre cadre, ou bien le nourrisseur couvre cadre.

Conseil d'utilisation : Préférer les heures de faible activité de la ruche pour introduire les plaquettes, en début de matinée ou bien en fin de journée.

GDSA-
Ardèche

Bon de commande de médicaments contre VARROAS et d'adhésion au Plan Sanitaire d'Élevage

pour Livraison en juillet 2013
à ENVOYER au trésorier J.P. DIEL avant le 15 juin 2013

NOM / Prénom :...

Adresse : ....

Code postal :................................ Ville :..

Votre N°de téléphone (pour vous prévenir) :...

Votre adresse internet (pour vous prévenir):...

Votre N°d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :...

Votre Nombre de ruches :............................

❑ J'adhère gratuitement (ou je renouvelle gratuitement mon adhésion pour 2013) au Plan Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)

Date : ....
Signature :

ANNÉE 2013			
Médicament	Qté	Prix Unitaire	Prix TOTAL
1 Étui APIVAR : Au printemps et après la récolte. Un étui permet de traiter 5 ruches Dadant.	____ x	22,50 €	
1 Sachet APILIFE-VAR : Après la récolte, il faut un sachet et demi pour traiter une ruche Dadant.	____ x	3,00 €	
Prix total à payer à la commande			

Chèque du montant total à joindre :
Que vous adresserez avec ce décompte au Trésorier :
Jean-Pierre DIEL - 66 Rue Barthélémy Roux
07500 GUILHERAND-GRANGES

A la livraison des médicaments, **APPORTEZ** votre registre d'élevage. Une ordonnance signée du vétérinaire conseil, ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage.
Nota : **Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M. et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage** *(Posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)*

Choisissez votre Distributeur des médicaments :

❑ **Pascal BINON :** distribution le 21 juillet de 12 à 17h au Domaine du Pradel ou à Toulaud les jours qui suivent, 04 75 40 22 86.
❑ **Bernard DAQUE :** Route de Lanas - La Sablière - 07200 Vogue - 06 10 15 16 47.
❑ **Luc TAULEIGNE :** Quartier hivieres- 07380 Fabras 04 75 94 16 43.
❑ **Henriette COLENSON :** Chemin freydières - 07400 Rochemaure - 09 65 34 75 26 ou 04 75 49 10 16.
❑ **Guillaume TEISSIER,** le village 07460 St Sauveur de Cruziéres - 06 70 15 05 63.
❑ **Corinne CHIFFLET** Charencey - 07410 St-Félicien 04 75 06 36 93
❑ **Jean Marie ALMERAS** Chemin du Réservoir 07000 Privas - 04 75 65 84 62.

Après le 30 aout, les médicaments non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil M. PLENAT à LALEVADE - 04 75 94 15 43

➲ **Les lanières usagées peuvent être récupérées à l'occasion de l'Assemblée Générale du GDSA.**
Merci de les ramener dans un sac plastique sur lequel est noté le nombre de lanières contenues.



Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

ADHÉSION G.D.S.A. 2013				**18,00 €**

La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels
sur les abonnements des revues, les assurances, les cours, les médicaments.

RUCHER ÉCOLE Cours au Pradel	Stages 2013 complets. possibilité de se pré-inscrire pour 2014, cf page 12.		**110,00 €**	________
			80,00 €	________
		Quantité	Prix unitaire	
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	Nbre de ruches______ x	**0,50 €**	________
	ou			
	Garanties RC + PJ + Dommages	Nbre de ruches______ x	**2,01 €**	________

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE		Nbre de ruches ____x	**0,03 €**	**OFFERT**
ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros		**17,00 €**
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros		**25,00 €**
	L'abeille de France	Les 12 numéros		**24,00 €**
CARNET D'ÉLEVAGE		____ x	**2,50 €**	________
		Additionner les montants des lignes précédentes	**TOTAL**	________

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA Ardèche que vous adresserez au Trésorier : Jean-Pierre DIEL- 66 Rue Barthélémy Roux - 07500 GUILHERAND-GRANGES

NOM / Prénom	
Adresse :..	Code postal :.. Ville :..
Téléphone :..	Nre de ruches :
Adresse mail :..	

GDSA-Ardèche	**Bon de commande de médicaments contre VARROAS et d'adhésion au Plan Sanitaire d'Élevage**

à CONSERVER pour Livraison en juillet 2013 : commande avant le 15 juin 2013

NOM / Prénom :...

Adresse : ....

Code postal :................................ Ville :...

Votre N°de téléphone (pour vous prévenir) :...

Votre adresse internet (pour vous prévenir):..

Votre N°d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :...

Votre Nombre de ruches :............................

❑ J'adhère gratuitement (ou je renouvelle gratuitement mon adhésion pour 2013) au Plan Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)	Date : .... Signature :

Année 2013			
Médicament	Qté	Prix Unitaire	Prix TOTAL
1 Étui APIVAR : Au printemps et après la récolte. Un étui permet de traiter 5 ruches Dadant.	____ x	22,50 €	
1 Sachet APILIFE-VAR : Après la récolte, il faut un sachet et demi pour traiter une ruche Dadant.	____ x	3,00 €	
Prix total à payer à la commande			

DÉCOMPTE À CONSERVER

A la livraison des médicaments, **APPORTEZ** votre registre d'élevage. Une ordonnance signée du vétérinaire conseil, ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage.
Nota : **Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M. et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage** *(Posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)*

Choisissez votre Distributeur des médicaments :

❑ **Pascal BINON :** distribution le 21 juillet de 12 à 17h au Domaine du Pradel ou à Toulaud les jours qui suivent, 04 75 40 22 86.

❑ **Bernard DAQUE :** Route de Lanas - La Sablière - 07200 Vogue - 06 10 15 16 47.

❑ **Luc TAULEIGNE :** Quartier hivieres- 07380 Fabras 04 75 94 16 43.

❑ **Henriette COLENSON :** Chemin freydières - 07400 Rochemaure - 09 65 34 75 26 ou 04 75 49 10 16.

❑ **Guillaume TEISSIER,** le village 07460 St Sauveur de Cruziéres - 06 70 15 05 63.

❑ **Corinne CHIFFLET** Charencey - 07410 St-Félicien 04 75 06 36 93

❑ **Jean Marie ALMERAS** Chemin du Réservoir 07000 Privas - 04 75 65 84 62.

Après le 30 aout, les médicaments non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil M. PLENAT à LALEVADE - 04 75 94 15 43

➲ **Les lanières usagées peuvent être récupérées à l'occasion de l'Assemblée Générale du GDSA.** Merci de les ramener dans un sac plastique sur lequel est noté le nombre de lanières contenues.

Assemblée Générale
TABLE RONDE

Intervention d'Anne Marie REME-PIC, représentant la DDCSPP,

Puis débat entre les invités sur la nouvelle organisation sanitaire.

Après la présentation de la nouvelle structure DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) créée en janvier 2010 et qui regroupe des services aussi divers que les services vétérinaires, de la répression des fraudes ou des affaires sanitaires et sociales, Madame Anne Marie REME-PIC dresse un bilan en Ardèche pour l'année 2012 des déclarations de ruches et des déclarations de problèmes sanitaires effectuées auprès de la DDCSPP.

Tout d'abord, il est rappelé qu'après plusieurs années pendant lesquelles la déclaration annuelle de ruches n'était plus obligatoire, elle est redevenue à l'ordre du jour en 2010. Elle nécessite un numéro NUMAGRIT pour les apiculteurs qui font de l'autoconsommation de miel uniquement et un numéro de SIRET pour ceux qui vendent du miel. En 2012 ont été recensées 446 déclarations alors que le département de l'Ardèche comptait 764 apiculteurs en 2008, ce qui laisse supposer que les ruches n'ont pas encore été toutes déclarées mais Madame REME précise que le nombre de déclarations annuelle est en très forte progression depuis 2010.

Par ailleurs les déclarations en 2012 des problèmes sanitaires suspectés sont au nombre de neuf et une déclaration d'un vol de ruches leur est transmise à tort. Madame Reme dit qu'elle n'a pas eu un retour d'enquête après intervention. On retient finalement deux cas avérés de Varroase et un cas avéré de Loque américaine.

Elle rappelle également l'importance de l'élimination des médicaments acaricides usagés (lanières avec amitraze). Elimination exclusivement par incinération et à haute température.

Madame REME donne quelques informations comme les quatre déclarations de transhumance de ruches recensées provenant des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes, du Vaucluse et du Nord, la nomination de quatre ASA (Agent Sanitaire Apicole) par le Préfet, la mise en place de quatre lieux de stockage de lanières de traitement contre le varroa, ou encore les actions mises en place pour lutter contre le frelon asiatique : réunions organisées par la préfecture, intervention gratuite du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et formation de 11 sapeurs-pompiers en Ardèche, achat de matériel comme une perche télescopique.

Monsieur Lalfert intervient à propos du frelon asiatique, classé depuis fin 2012 danger sanitaire de 2ème catégorie pour l'abeille, il explique l'importance du piégeage par l'apiculteur dans le rucher de frelons vivants notamment pour le repérage du nid par triangulation.

Pascal Binon précise que l'observation des frelons dans un rucher est beaucoup trop tardive, la triangulation peut très bien se faire à partir de l'observation du butinage de lierre en fleur dont ces frelons sont friands.

Madame Reme reprend en donnant quelques chiffres : la région Rhône-Alpes comptabilise 10 000 apiculteurs dont 80% ont moins de 10 ruches et 175 exploitations possèdent plus de 50 ruches. La consommation annuelle de miel en France s'élève à 40 000 tonnes dont 14 800 tonnes sont françaises. Elle finit en disant que le ministère de l'agriculture veut contribuer à mieux faire connaître et déclarer les maladies de l'abeille. S'ensuit une explication rapide sur la démarche à suivre lors d'une suspicion de maladie : contacter la DDCSPP qui envoie un agent sanitaire, des prélèvements sont effectués pour être analysés en cas de doute notamment de loque américaine, et un ordre de destruction de colonies en cause peut être donné si la maladie est avérée.

À ce sujet Pascal Binon se demande comment va se réorganiser dans l'avenir le suivi sanitaire apicole en Ardèche.

Monsieur Barbançon, président de la FNOSAD, est clair sur la question : selon lui le réseau des agents sanitaires apicoles va disparaître à cause du désengagement évident de l'Etat et sera remplacé par un réseau privé dont les coûts (emploi, assurances…) devront être supportés par le GDSA. La FNOSAD veut garder ces intervenants de proximité, d'ailleurs des formations de technicien apicole sont prévues. Il rappelle que les maladies des abeilles aujourd'hui classées en MRC (Maladie Réputée Contagieuse) comme la loque américaine, la nosémose, Aethina tumida ou tropilaps et MDO (Maladie à Déclaration Obligatoire) comme la varroose, vont bientôt être classées en risque sanitaires de première, deuxième ou troisième catégorie et à partir de celles de la deuxième catégorie comme la varroose ou le frelon asiatique il n'est plus prévu de financement de la part de l'Etat…

Pascal Binon intervient en expliquant qu'il ne restera plus qu' Aethina tumida et Tropilaps en catégorie 1, d'ailleurs pas encore présents sur le territoire français.

Monsieur Richard, président de GDS Cheptel et éleveur laitier, présente la structure du GDS : 7 employés qui assurent le suivi des maladies des animaux, de la qualité du lait, de la formation des éleveurs, et de la gestion de la caisse de solidarité.

Monsieur Boulon, directeur du GDS Cheptel, insiste sur le fait qu'il faudrait présenter un plan sanitaire pour l'apiculture qui soit aussi fort que celui pour les bovins.

M. Richard intervient aussi pour le rapprochement des structures avec le GDSA.

M. Boulon rappelle que les déclarations de ruches sont saisies et gérées par le GDS Cheptel. Une déclaration de ruches par année.

Monsieur Barbançon rebondit en disant que le GDSA serait beaucoup plus fort s'il se rapprochait du GDS Cheptel. Il rappelle qu'il existe d'une part l'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) animal ou végétal et uniquement régional, le GDSA devrait à son sens se rapprocher de l'OVS animal pour avoir une représentation audible au niveau régional, tout

comme de l'ASR d'autre part (Association Sanitaire Régionale) qui est une plateforme comptant 80 types de représentations avec plutôt un rôle de décision et d'orientation.

Jean-Pierre Diel manifeste son inquiétude en rappelant que la majorité des adhérents du GDSA ont moins de 10 ruches : « Quelle place aura l'apiculteur amateur noyé au milieu des arboriculteurs et des porcins ? Les cotisations augmenteraient de façon colossale et nous risquons donc de perdre ces adhérents dans cette usine à gaz ! »

M. Pellet intervient aussi pour manifester son inquiétude face « à ces usines à gaz et la place des amateurs».

M. Boulon explique : « En ce qui concerne les ovins, il a aussi des amateurs et ils ont la majorité sur les éleveurs professionnels ».

M. Lalfert exprime son inquiétude face aux conflits d'intérêt entre apiculteurs et arboriculteurs.

A propos des aides européennes, Monsieur Barbançon précise qu'elles sont calculées à partir du nombre de ruches de tous les apiculteurs professionnels comme amateurs. Il souligne l'erreur commise par l'Etat d'avoir confondu la déclaration de ruches au même titre qu'une entreprise et la déclaration d'intérêt sanitaire ce qui nuit aujourd'hui à la filière apicole puisque beaucoup de ruches françaises n'ont donc pas été déclarées.

Pascal Binon se montre personnellement ouvert à un rapprochement du GDS départemental tout en gardant une totale autonomie, des conventions pourraient être établies notamment en ce qui concerne les agents sanitaires apicoles. Mais il exprime son inquiétude face à un rapprochement régional.

Monsieur Boulon intervient sur le fait qu'il faut être bien représenté et au bon endroit.

M. Barbançon explique que l'Etat ne veut reconnaitre qu'un seul organisme à vocation Sanitaire au risque que le GDSA actuel reste « une Amicale Bouliste ». Il souligne également l'importance que les apiculteurs gardent une autonomie. Il manifeste par ailleurs son effarement de voir le peu d'aide apporté de la part du Conseil Général de l'Ardèche : « C'est honteux pour un des plus grands départements apicoles en France ! »

M. J. P. Diel intervient pour dire que le GDSA n'a touché que 750 euros d'aide par le Conseil Général en 2012 dans le cadre du PSE (Plan Sanitaire d'Elevage) mais n'ont rien obtenu malgré leurs efforts pour aider l'achat de médicaments contre le varroa avec A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché) ce qui encouragerait les apiculteurs à traiter leurs ruches.

M. Richard intervient et explique qu'il ne faut rien attendre du Conseil Général pour des aides pour les médicaments.

M. Barbançon intervient en expliquant que les médicaments en apiculture sont utilisés à titre préventif.

Pascal Binon annonce que Monsieur Roux, conseiller général de l'Ardèche, lui a dit de ne rien espérer de la part de Conseil Général de l'Ardèche en 2013.

Il est conseillé par Madame Reme de faire des articles de journaux dans lesquels on vente les produits de la ruche ardéchoise, on encourage la population à soutenir le développement de la filière apicole de leur département et on dresse un bilan de la situation de l'apiculture du département.

Quant au plan de développement durable, Monsieur Barbançon parle de ses avancées à raison de 7 réunions par an à Paris mais il fait part de la grosse déception dans la filière apicole à propos du manque de réactivité du ministère vis-à-vis des suspensions des pesticides comme les néonicotinoïdes. Il développe les points essentiels de ce plan pour l'apiculture : la santé des colonies d'abeilles, faire de l'abeille une sentinelle de l'environnement, soutenir la filière apicole en France, favoriser les productions des produits dérivés de la ruche, soutenir la production des reines et des essaims, associer la recherche au développement de la filière apicole. Il souligne que ce plan a le mérite d'exister et d'essayer de rapprocher le monde apicole du monde agricole en général. Il confirme cependant que ce plan renferme beaucoup de bonnes intentions mais qu'on ne voit rien venir de concret pour l'instant !

M. Jérôme PLENAT, vétérinaire conseil du GDSA, intervient pour expliquer son rôle dans le traitement des lanières varroa et les commandes de médicament. Il nous informe qu'il a suivi une formation à l'école vétérinaire à Lyon pour mieux connaitre l'abeille , insuffisamment enseignée dans le cursus d'apprentissage des vétérinaires.

Il intervient, également, pour expliquer le nouveau plan de développement donné par l'État concernant la filière apicole. Pour lui ce qui est positif de cette démarche c'est qu'elle a listé les problèmes en apiculture. L'État va mettre l'accent sur le suivi de la pollinisation, les emplois ruraux, la consommation des produits de la ruche, la santé de l'abeille, l'impact des pesticides pour l'abeille, la lutte contre les maladies , retrouver la biodiversité pour l'apiculture : promotion des plantes mellifères, subvention des apiculteurs pour la pollinisation, promouvoir le rôle des abeilles indicateur de l'environnement, soutenir la filière élevage français, protéger les ruches des vol et des produits chimiques, créer un Brevet Technique Apicole, encourager l'installation des jeunes agriculteurs, former les vétérinaires à l'abeille, valoriser les produits de la ruches, promouvoir le miel français et régional…, la production des reines et des essaims français, associer la recherche au développement de l'apiculture notamment avec L'INRA.

Tous les intervenants se sont posé la question : « C'est un beau projet mais comment financer tout cela en tant que crise ? Il n'y a pas d'argent ». Approbation de l'assemblée.

En conclusion de ce qui précède, ce débat est clôt par une question-réponse d'une apicultrice de l'assemblée : « Si je veux semer quelques hectares de jachères fleuries, ce plan devrait pouvoir m'aider… Qui peut m'aider … ? Personne ! »

Suite page 14.

RUCHER ÉCOLE du Mas du Pradel
Domaine Olivier de Serre - 07170 MIRABEL

Calendrier 2013

Juin	Mardi 11 et samedi 22 (de 9H30 à 17H00)	Août	Samedi 3 de 9H30 à 17H00
Juillet	Samedi 20 (de 9H30 à 17H00) Récolte du miel. Distribution des médicaments l'après-midi.	Septembre	Mardi 17 (de 9H30 à 17H00)

Le GDSA propose deux cycles de formation au Rucher école

Le stage **«Élevage de reines»** se déroule sur 4 journées, à l'époque la plus favorable en milieu de printemps.

Il est destiné aux personnes ayant déjà une bonne pratique apicole et une bonne vue.

Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines.

Le cycle «Initiation et perfectionnement»: Il se déroule sur une quinzaine de journées, tout au long de la saison apicole. Il s'adresse aux débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs qui souhaitent perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel. Les cours en salle puis la mise en pratique au rucher permettent ensuite à chacun de conduire de façon autonome un petit rucher.

Les inscriptions sont closes pour 2013 mais vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous préinscrire pour 2014 auprès de Pascal BINON, par téléphone ou par courrier électronique.

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

LES RENDEZ-VOUS AU JARDIN au Domaine Olivier de Serres

Samedi 1er juin 14h-17h / 20h30-23h

Dimanche 2 juin 10-18h

La manifestation des «RDV aux Jardins» a été créée en 2003 par le Ministère de la Culture et de la Communication afin de découvrir le temps d'un week-end, toute la richesse et la diversité de nos jardins. Le thème choisi pour l'édition 2013 est « Le jardin et ses créateurs ».

Jardins créés en 1578 par Olivier de Serres, illustre agronome de la Renaissance, restaurés en 2010 par des architectes paysagistes, ils offrent à la visite l'ingénieux système hydraulique, le jardin clos (espace de mémoire minérale et végétale) et le jardin de la Bastide composé lui-même de trois jardins (potager, bouquetier et médicinal).

Nous avons donc décidé de construire le programme sur 3 axes : Olivier de Serres, cultivateur vivarois ; les jardiniers, garants de la biodiversité et les insectes et pollinisateurs.

Programme :

Sam. 14h-18h
Dim. 10h-18h

Accès libre à l'espace muséal, au sentier d'œuvres d'Art Nature, aux jardins historiques. Circuits thématiques avec audioguide français/anglais.

Sam.15h30-16h
Dim.11h30-12h et 14h30-15h

Visite guidée des jardins historiques.

Sam. 14h30-15h30
Dim. 10h30-11h30 et 15h-16h

Balade contée et lectures sur le thème des jardins et des pollinisateurs. (Institut Olivier de Serres)

Sam. 14h-18h
Dim. 10h-18h

Exposition et jeux de pistes autour de la biodiversité, présentation du programme BIODIVEA et de l'observatoire de la biodiversité. Accessible aux familles.

Sam. 16h
Dim. 11h45 et 16h

Animation autour des insectes au jardin, des Pollinisateurs et des plantes mellifères au Jardin (GDSA 07)

Sam. 14h-14h30
Dim. 10h-10h30

Projection du film «Olivier de Serres, cultivateur vivarois » qui présente la vie et l'œuvre du célèbre agronome.(et en continu pendant les 2 jours)

Sam. 14h-18h
Dim. 10h-18h

Portraits métiers. Témoignages des jardiniers du Domaine Olivier de Serres.

Sam. 20h30-23h

Projection/débat autour de l'Agro-écologie.
Pot de l'amitié offert par le Domaine Olivier de Serres.

ACTUALITÉS

Contrat GROUPAMA - Responsabilité Civile

Certains d'entre vous le savent, nous nous sommes vu retoquer cette année la garantie RC aux ventes sur les marchés (RC Etal, Parasol, etc.) pour nos adhérents qui pratiquent ce type de vente.
Nous avons donc réagi vigoureusement auprès de GROUPAMA, et venons de recevoir un message précisant que ce sujet est en réflexion auprès de leur Direction, mais qu'à titre tout à fait exceptionnel ils procèdent à la rédaction d'un avenant afin d'acter cette extension pour 2013.
Il semble que nous ayons été entendus. Nous préviendrons ceux d'entre vous concernés dès réception de cet avenant.

SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Nous venons de recevoir de Jean Paul ROUX, Conseiller général délégué à l'agriculture un courrier qui confirme que nous n'aurons pas de subvention cette année pour aider à la réalisation de notre PSE. Après nous avoir rappelé que le Conseil Général ne se désintéresse pas de la filière apicole, il nous est dit que le budget « Agriculture » ne permet pas de donner suite.
Or nos voisins (Drôme, Isère, Savoie, Bouches du Rhône, etc.), obtiennent des subventions significatives dans le cadre du PSE pour abaisser le coût des médicaments. Nous ne pouvons que regretter que le département de l'Ardèche ne puisse nous soutenir.
Il reste à espérer que dans le cadre d'une refondation des OVS nous soyons mieux entendus, surtout que l'on ne cesse de nous parler de Plan biodiversité, de soutien à la filière apicole etc… Mais nous sommes bien habitués aux promesses…. Cela ne nous empêchera pas de continuer nos actions comme l'on fait nos prédécesseurs au GDSA depuis plus de 40 ans, prouvant ainsi que le bénévolat est notre force et notre efficacité.

PRAIRIES FLEURIES PNR des Monts d'Ardèche

Le Fin Gras est connu pour sa viande persillée, en AOC, mais les pratiques d'élevage et les prairies qui donnent à la viande son goût si caractéristique le sont moins.
Pourtant, les prairies du massif du Mézenc, fauchées jusqu'à 1500 m d'altitude, sont riches d'une flore variée et référencée dès le XVIII comme "*très estimée pour le parfum qu'elle donne au foin*", notamment grâce au fenouil des alpes *(Meum Athamanticum Jacq)*. Fiers de leurs bêtes, les éleveurs sont aussi désireux d'être garants du maintien de la biodiversité de leurs prairies. Aussi, les plus belles prairies de fauche du Mézenc pourront, dès 2013, être valorisées grâce au concours **"Prairies fleuries"** organisé par le PNR des Monts d'Ardèche. Véritable comice agricole, il permet de valoriser le meilleur équilibre entre valeurs fourragère et écologique sur des parcelles de prairies fauchées. Le concours se déroulera dans un premier temps **les 20 et 21 juin sur le territoire de l'AOC Fin Gras du Mézenc** où un jury d'experts agronomes, écologues et apicoles (dont les membres du GDSA 07) délibérera pour désigner les prairies les plus promptes à donner un foin de qualité. Les prairies représentatives d'un équilibre entre diversité floristique et qualité du foin seront présentées ensuite à un jury national et devront concourir face à des nombreuses autres issues des zones AOC françaises.
http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr

Assemblée Générale
Suite de l'après-midi
LA LOQUE AMÉRICAINE

L'après midi du 18 février a été consacré à la loque américaine, maladie très contagieuse que tout apiculteur doit bien connaître et savoir détecter précocement.

Un couple d'apiculteurs adhérents du GDSA nous a d'abord fait le récit poignant de leur confrontation avec cette MRC qui a atteint une partie de leur cheptel en 2012, vraisemblablement suite à une transhumance sur lavande en 2011 dans un secteur contaminé des Alpes de Haute Provence, ce qui les a conduit à détruire une soixantaine de colonies et a eu de lourdes conséquences financières et sur leur projet de développement de leur exploitation, les mettant dans une situation difficile à surmonter, qu'ils ont affrontée avec beaucoup de courage et de loyauté.

Le Dr Jean Marie Barbançon nous a ensuite fait un exposé sur cette grave maladie.

La bactérie est présente dans bon nombre de ruches sans que la maladie puisse se déclarer. Il faut en effet un nombre important de spores pour que l'infection se déclare. Dès la présence de la première larve malade, le nombre de bactéries devient très important. Il faut bien connaître les symptômes pour détecter la maladie le plus tôt possible : couvain irrégulier, en mosaïque, opercules dont la couleur peut être un peu plus foncée que les voisines, incurvée, percée, rongées. Le larve sous l'opercule est alors affaissée, de couleur caramel, marron avec une langue dressée, en pointe reliant le haut de la cellule. Par le test de la brindille que l'on introduit en remuant puis en tirant vers soi, il se forme un fil de plusieurs centimètres. La contamination de ruche à ruche se fait principalement par le pillage et l'échange ou la réutilisation de cadres issus de ruches malades. Le risque de contamination par les outils, les gants, l'enfumoir est moins important, à moins qu'il y ait eu contact direct avec une larve malade.

Suffisamment tôt en saison, une colonie malade mais populeuse peut être sauvée par transvasement sur cires neuves puis soumise à un jeûne. Il est toutefois conseillé de changer la reine pour ne pas conserver la sensibilité génétique à la maladie.

Si la colonie n'est pas très forte ou si la saison est trop avancée, la seule solution est de sacrifier la colonie avec une mèche de soufre, puis la destruction par le feu des cadres et abeilles et la désinfection méticuleuse de tout matériel susceptible d'avoir été contaminé. **Il est rappelé qu'aucun antibiotique n'est autorisé en apiculture** et qu'un usage illicite n'aurait aucun effet sur les spores, forme de résistance de la maladie.

LE FRELON ASIATIQUE
Situation et recherche des nids.

Les périodes de chaleur et l'humidité de ce début de printemps ont probablement été favorables à l'installation de nombreux nids de frelons asiatiques. Il faut être partout très vigilant, pas seulement là où le frelon a été signalé en 2012.

La situation est régulièrement mise à jour dans le site de la FREDONRA : fredonra.com

Il est important de repérer les nids le plus tôt possible, avant la dispersion des fondatrices. (idéalement en septembre)

Les nids sont en plein développement au moment de la floraison des lierres que les frelons fréquentent assidument. Il est alors très facile de les observer et de suivre leur trajectoire de retour vers le nid ou plus exactement vers le couloir aérien de retour au nid. En effectuant l'opération en plusieurs points et en évaluant le point de convergence, il est alors possible de repérer le nid. Plusieurs détails de la biologie de l'insecte peuvent vous y aider : les frelons ne s'éloignent guère du nid (moins de 1 km), chassent préférentiellement côté sud de leur nid dont un côté est presque toujours exposé au soleil (plus facile à voir tôt le matin ou tard le soir). La présence d'eau en permanence à proximité immédiate du nid est indispensable pour qu'il puisse prospérer (un petit point d'eau est suffisant). Si l'environnement est riche, les frelons asiatiques peuvent être présents sans nécessairement prélever devant les ruches. Les nids sont souvent en hauteur dans un arbre isolé ou en lisière d'un bosquet mais peuvent aussi être installés dans des lieux inattendus, à faible hauteur ; soyez donc prudent.

La recherche des nids peut être ludique et se faire en famille, les enfants appréciant beaucoup les jeux de piste...

Lorsque vous aurez découvert un nid, informez en le référent local ou Pascal BINON en précisant le lieu et la hauteur. Ne vous aventurez pas à effectuer vous-même la destruction. Bonne chasse !

1 - ASSURANCES RUCHES par GROUPAMA

<u>*1°option*</u> *:* Responsabilité Civile + Protection Juridique reste à 0.15 € par ruches et par an.

<u>*2°option*</u> *:* La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique + Dommages 2.01 € par Ruches et par an.

<u>Montant des garanties</u> :
46 €/ruche pour ruches et équipements internes,
46€/ruches pour produit de la ruche,
43€/ruche pour la colonie.
Franchise par sinistre 10% du montant avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.

Contrat (Suite du N°11260337 D) Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD GROUPEMENT APICOLE.

2 - ACHATS GROUPÉS

Nous poursuivons nos contacts avec le CAT qui nous fabrique les cadres et hausses. Vous pouvez vous approvisionner au local du Rucher école les jours d'ouverture, où lors de l'AG.
Prix sans changement.
Cadres Dadant : hausses ou corps à 0.85 €. Les hausses à 11 €.
Plus d'info auprès de Jacques PELLET.

3 - Le P.S.E. (Plan Sanitaire d'Élevage)

Pour des informations sur le P.S.E., se reporter aux bulletins précédents (décembre 2007ou avril 2007) ou consulter le site internet de l'association G.D.S.A.-07 : *http://gdsa-ardeche.com/*

<u>Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur</u> :

a) Effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M.
b) Respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage (posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.)
c) Nous sollicitons les apiculteurs adhérents au PSE d'apporter leurs registre d'élevage à la remise des médicaments.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013
du GDSA de l'Ardèche

Président	BINON Pascal (Agent sanitaire) Chabrière – 07130 TOULAUD pascal.binon@orange.fr	 04.75.40.22.86 06.08.92.26.67
Vice-président	PELLET Jacques Rue de la Gloriette nord 26100 Romans	 04.75.70.14.78
Secrétaire	FLEURY Olivier 1123 Avenue Marcel Paul – 07350 Cruas	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42
Secrétaire adjoint	VERT Jean-Louis Quartier Brugière - 07200 Vogüe	 04.75.37.76.81
Trésorier	DIEL Jean-Pierre 66 rue Barthélémy Roux 07500 Guillerand-Granges	 06.31.77.84.22
Trésorier adjoint	NICOLAS Carole Chemin de beauly – 07000 Veyras	 06.13.38.82.16
Membre	ARMAND Daniel « Plan de Lage » 07700 St Marcel d'Ardèche	 04.75.98.71.37
Membre	BORIE-CALLOT Françoise Gadret Labeaume – 07260 Rosières	 04.75.39.90.79
Membre	CHIFFLET Corinne (Agent sanitaire) Charencey - 07410 Saint-Félicien	 04.75.06.36.93
Membre	RUSCAK Stéphane Quartier Roqua - 07200 Aubenas	 06.61.77.46.45
Membre de droit	(Assistant Sanitaire Départemental) BARBANCON J.M , docteur vétérinaire 5 jardin du Barral – 26160 Puygiron	 09.71.40.90.32
Membre de droit	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	 04.75.66.53.50
Présidents d'honneur	Henriette COLENSON et Luc TAULEIGNE	

Vérificateurs des comptes du GDSA.07 en 2013
M. Yves BODY et M. Jacques CHABANIS